



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

**Province de Québec**  
**MRC Robert-Cliche**  
**Ville de Saint-Joseph-de-Beauce**

## **Avis public**

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mai 2020, a adopté le règlement 672-20 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux.

Que la Commission de la représentation électorale du Québec a examiné le règlement et aucune approbation n'est requise de la part de la Commission, car la délimitation des districts électoraux est conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en date du 3 juin 2020.

Ledit règlement entrera donc en vigueur conformément à la Loi le 31 octobre 2020.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce  
Ce 10 juin 2020

Danielle Maheu  
Greffière